



PROCEDURE DE RESERVATION DES COURTS **BALLE JAUNE**

DE CHEZ VOUS CONNECTEZ VOUS SUR LE SITE DU CLUB : www.aajbtennis.com
puis sur le lien « BALLE JAUNE » en page d'accueil

OU EN LIGNE DIRECTEMENT A LA BORNE AU CLUB-HOUSE

● **PAGE D'ACCUEIL**

- Identifiant : taper votre NOM et PRENOM
- Mot de passe : **427** pour tous les adhérents lors des 2 premières connexions seulement (pour modifier votre mot de passe voir le chapitre « PERSONNALISATION DU MOT DE PASSE »).
- Valider en cliquant sur « soumettre la requête »
- Accès à une page d'information du club
- Pour accéder au planning de réservation, cliquer sur « cliquer ici pour aller vers les plannings »

● **EFFECTUER UNE RESERVATION**

- Choisir une date à l'aide du menu déroulant (réservations ouvertes au maximum pour les 8 prochains jours à venir)
- Cliquer sur le créneau « libre » de votre choix
- Choisir un partenaire dans la liste à l'aide du menu déroulant, seuls les adhérents ayant encore possibilité de réserver apparaissent (avoir son accord au préalable)
- VALIDER
- Le créneau réservé apparaît en rouge dans le planning
- Aucune autre réservation n'est alors possible pour vous et votre partenaire avant d'avoir joué ce créneau.

Toutefois, jusqu'au jour et heure de consommation de votre réservation, vous pouvez éventuellement jouer sur les courts restés disponibles (la réservation internet est bloquée 5mn avant l'heure d'utilisation du créneau).

Donc, sous condition d'être au club, à partir des 5 minutes précédant la disponibilité du créneau resté libre à l'écran, vous aurez la possibilité de réserver le court en mettant vos cartes de membres du club au panneau bois de réservation (en cas d'affluence, il est recommandé de jouer à 4 sur 1 heure maxi).

Pour toutes réservations autres (invité, etc...) s'adresser à Sandrine.

En cliquant sur la loupe à côté du numéro du court, vous pouvez visualiser les disponibilités dudit terrain pour les 8 prochains jours

Rappel : pour les jeunes de l'école de tennis, les réservations sur les courts couverts sont interdites après 18H du lundi au vendredi inclus.

Même contrainte pour les courts extérieurs pendant les vacances scolaire.

● **ANNULER UNE RESERVATION :**

- Cliquer sur votre réservation effectuée sur le planning
- Choisir : confirmer l'annulation de la réservation
- Retour au planning, la réservation a disparu
- Vous pouvez effectuer une nouvelle réservation

● **PERSONNALISER IMPERATIVEMENT VOTRE MOT DE PASSE LORS DES 2 PREMIERES CONNEXIONS**

En cas de problème demandez l'aide de Sandrine au secrétariat.

● **PERSONNALISATION DU MOT DE PASSE**

- Cliquer sur l'icône « Mes Infos »
- « Renseignements administratifs »
- Inscrire votre nouveau mot de passe dans la zone « Password » (lettres et/ou chiffres)
- PENSER à compléter ou modifier éventuellement les renseignements vous concernant, ne pas oublier votre adresse e-mail.
- OK pour valider
- Le message « INFORMATIONS ENREGISTREES » apparaît

● **RETOUR A LA RESERVATION DES TERRAINS** : cliquer sur l'icône « Réservation »

● **PENSEZ A VOUS DECONNECTER APRES CHAQUE OPERATION** (icône « déconnexion » en haut au gauche) afin d'empêcher quiconque d'utiliser votre compte.

● Outre la réservation des courts, ce logiciel propose d'autres services dans la rubrique « mes Infos » :

- Les tournois du département
 - Historique des réservations
 - Fiche d'engagement de tournoi
- } *imprimable*
- Passer une annonce pour la recherche de partenaires. Les annonces sont ensuite consultables dans la rubrique « Annonce »

IMPORTANT

Il est nécessaire de signaler au secrétariat vos absences prolongées afin de vous retirer de la liste des partenaires disponibles pendant cette période.

Ce logiciel sera mis en service à partir du 20 avril 2008 pour une réservation des courts à compter du lundi 28 avril.

Jusqu'à cette dernière date, seules les réservations au panneau d'affichage dans le club-house seront prises en considération.

En attendant cette date, nous vous recommandons de vous familiariser avec le logiciel, vous pouvez enregistrer vos paramètres et personnaliser votre mot de passe

ATTENTION !

A partir du 20 avril, les adhérents dont la cotisation 2008 est non régularisée (tout ou partie), ne pourront pas effectuer de réservation.